



## COMMUNIQUÉ 8/2021

### **Objet : Levée de mesures restrictives pour lutter contre la propagation de la Covid-19**

Chers Diocésains,

Le 14 août dernier, je m'adressais à vous dans un septième Communiqué pour fixer, dans les limites du territoire du Diocèse de Thiès, des mesures pour lutter contre la propagation de la pandémie de Covid-19. L'apparition de la variante du virus appelée Delta nous avait obligé à prendre de telles décisions. Certes, nous avons fait de notre mieux pour limiter la contamination et les victimes, mais le Seigneur nous y a aidés. Nous en rendons grâce !

Aujourd'hui, la tendance baissière des contaminations nous appelle à reconsidérer notre décision courant août 2021. En ce sens, je lève, sur l'ensemble du Diocèse de Thiès, les mesures restrictives édictées, à l'exception des normes sanitaires d'usage (port du masque, lavage des mains, utilisation de gel hydroalcoolique, distanciation physique, désinfection des églises et lieux de culte, recours à des espaces aérés,...).

En comptant sur la responsabilité individuelle et collective de chacun et de tous, je vous remercie de l'intérêt accordé à nos Communiqués. Poursuivons nos œuvres de miséricorde et nos actes de piété, pour la fin de la pandémie. Supplions encore la Miséricorde de Dieu pour notre monde si meurtri : qu'il nous délivre de tout mal, par l'intercession de la Vierge Marie, Notre-Dame de Mont-Rolland et de Saint Joseph, le Gardien de la Sainte Famille !

Divulgué à **Thiès**, ce 28 octobre 2021,  
en la fête liturgique des Saints Simon et Jude, apôtres

Mgr André GUËYE  
+ *A. Guëye*  
L'Évêque  
EVEQUE DE THIÈS  
SENEGAL